

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	19
• présents	15
• votants	16
• absents	4
• exclus	

De la commune de Cauvigny

Séance du 13 février 2025 à 20 heures 15

Date de convocation :
06 février 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
06 février 2025

M. CHABLE Francis

Objet
N° 4789 Autorisation de signature de la convention 2025 pour les activités des adolescents via l'ILEP

Étaient présents :

M. BREEMEERSCH Adjoint, Mmes DE LAERE, DEPONDT, DOREMIEUX, DUCHESNE, GUIGONNET, JUGAN GORGE, VIDAL, M. ANCART, BARKATS, BARRAULT, BROSSARD, GOMEZ, RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : Mme SATIZELLE, M. MARTINS, ROZE.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DAVIAU Adjointe

Secrétaire de séance :

M. GOMEZ François

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'il souhaite l'autorisation de signer la convention 2025 pour une somme de 2 086 € pour un encadrement des jeunes, par des animateurs de l'ILEP qui proposeront diverses activités : 10 séances de 3h avec 2 animateurs sur l'année et de 20h pour l'atelier de fabrication de panneaux d'indications directionnelles du parcours santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2025 pour une somme de 2 086 € pour un encadrement des jeunes, par des animateurs de l'ILEP qui proposeront diverses activités : 10 séances de 3h avec 2 animateurs sur l'année et de 20h pour l'atelier de fabrication de panneaux d'indications directionnelles du parcours santé..

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Beauvais le

20 FEV. 2025

Publié ou notifié le . 20 FEV. 2025

Fait à Cauvigny, le 20 février 2025

Le Maire

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 060-216001347-20250213-DELIBERAT4789-DE

